



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le trois juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 26  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 juin 2020

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

**Absents excusés** :

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Michel PIRES, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h20

Secrétaire : Maël DIONG

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### DL.20.045 – Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

**Christian DUMAS expose :**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur régional ou départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Aussi, pour la Ville d'Ingré, le Conseil municipal doit soumettre une liste de 32 noms (16 titulaires et 16 suppléants) au Directeur régional ou départemental des finances publiques. Celui-ci retiendra 8 titulaires et 8 suppléants.

Conformément au 3<sup>ème</sup> alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les personnes proposées doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Afin de représenter la Ville au sein de la Commission Communale des Impôts Directs et après présentation en commission générale du 19 juin 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner les Ingréens suivants :

	Titulaires ou Suppléants
Commission Communale des Impôts Directs	Patrick Monnier Yannick Cariou Violaine Chomet Fanny Marchand Guy Ragu Maryse Fallou Bernard Vignolles Corinne Bonjus François Lafond Jacky Perez Anita Vedraine Patrick Izquierdo Annick Borlini Claude Allès Alfred Domagala Marie-Claude Blin Elisabeth Guyot Roger Garnier Rémi Breton Monique Buenvaron Franck Champenois Guillaume Guerré François Zaragoza Françoise Joumier Claudie Gaudineau Pascal Sibot Annick Villoin Michel Martin Nicole Perly Eric Perennes Denis Charron Philippe Gougeon

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **08 JUIL, 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :  
 Publication le :  
 Notification le :

**08 JUIL 2020**  
**08 JUIL, 2020**

**08 JUIL 2020**



Le Maire  
 Christian DUMAS

## Acte à classer

DL-20-045

**1**

En préparation

**2**

En attente retour  
Préfecture

**3**

> AR reçu <

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2020-07-08T15-52-58.00 ( MI224122587 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200703-DL-20-045-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : commission communale des impôts directs (CCID)

Date de décision : 03/07/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants  
5.3.6. Autres représentations.

Acte : [DL.20.045-AG-Commission  
communale des impôts directs -  
CCID.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 08/07/20 à 15:52

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Transmis

Date 08/07/20 à 15:52

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Accusé de réception

Date 08/07/20 à 16:00